



La Chronique du FdD

Le mécanisme de la société civile pour le Financement du développement est une plateforme ouverte de la société civile qui regroupe plusieurs centaines d'organisations et de réseaux de différentes régions du monde. Le principe directeur du mécanisme de Financement du développement est de veiller à ce que la société civile puisse s'exprimer à travers une voix collective.

PLACE À LA COP !

Le projet de texte des co-présidents (Co-Lead's draft) du 22 janvier 2026 fait plusieurs fois référence à des mesures futures qui « pourraient être convenues par les États parties de temps à autre par le biais de protocoles ou d'autres instruments ». Comme mentionné dans notre déclaration d'hier, nous demandons instamment que ce texte inclue les décisions qui pourraient être convenues par la COP.

En effet, nous avons souligné à plusieurs reprises que la COP joue un rôle clé dans toutes les conventions des Nations unies en tant que lieu où les mandats politiques de la Convention sont précisés et mis en œuvre.

On nous dit que la fiscalité est une question particulière, d'une grande importance pour la souveraineté nationale, et qu'il serait donc impossible pour la Convention de charger la COP de travailler sur la fiscalité.

Honnêtement, nous sommes très surpris d'entendre cela, surtout de la part de pays membres du Cadre inclusif de l'OCDE. Au cours de la dernière décennie, le Cadre inclusif s'est comporté comme un organe décisionnel en matière de règles fiscales mondiales et a adopté de très longs documents relatifs à la coopération fiscale internationale. Il l'a fait pour le BEPS 1. Et plus récemment, ce même Cadre inclusif a pris la décision controversée d'exempter la plus grande économie mondiale des règles relatives à l'impôt minimum sur les sociétés.

Au lieu d'être appelées « décisions de la COP », les décisions du Cadre inclusif sont qualifiées de « commentaires ».

Et plutôt que d'être mandaté par une convention des Nations unies, le Cadre inclusif fonctionne avec un mandat qui nous semble très flou. En fait, il semble parfois que le Cadre inclusif reçoive ses mandats du G20, voire du G7, qui ne sont pas des instances inclusives et légitimes pour prendre des décisions sur les questions fiscales mondiales.

Le Cadre inclusif est également un organisme très opaque qui ne respecte pas les normes de transparence qui caractérisent généralement une COP des Nations unies, et nous n'avons pas été en mesure de déterminer quelles sont les règles de procédure du Cadre inclusif. À un moment donné, il a été dit que les décisions ne seraient prises que sur la base d'un consensus, mais il est désormais très clair que ce n'est pas le cas.

Enfin, un tiers des États membres de l'ONU ne sont pas membres du Cadre inclusif.

Aux pays qui se préoccupent de leur souveraineté nationale, nous posons la question suivante : pourquoi ne vous préoccupez-vous pas du Cadre inclusif de l'OCDE ? La vérité est qu'une COP des Nations unies pourrait apporter une amélioration démocratique à la gouvernance fiscale internationale. C'est très important, car la fiscalité n'est pas seulement une question de souveraineté nationale, c'est aussi une question fondamentale pour la démocratie.

Notre intérêt pour la COP ne signifie pas que les protocoles n'ont pas leur rôle à jouer. Lorsque les travaux de la COP auront suffisamment progressé pour qu'un nouveau mandat soit nécessaire, les protocoles offriront la possibilité d'adopter un nouveau texte juridiquement contraignant. Mais chaque protocole comporte un risque de fragmentation.

Et en parlant de fragmentation, nous sommes convaincus qu'il n'est pas logique d'avoir une convention fiscale des Nations Unies qui ne comprend pas les mécanismes nécessaires pour fournir les informations dont les parties ont besoin pour exercer les droits d'imposition qui seront décidés dans le cadre de la convention. Il ne semble vraiment pas envisageable que la convention fiscale des Nations Unies doive s'adresser à l'OCDE pour demander les informations nécessaires à la mise en œuvre de ses décisions.

La convention fiscale des Nations unies peut s'appuyer sur les enseignements tirés, y compris sur ce qui ne fonctionne pas. Mais nous devons disposer d'une convention qui inclut tous les éléments nécessaires à la réalisation de ses objectifs.



CHERS EUROPÉENS, DÉBARRASSEZ-VOUS DU SANDWICH IRLANDO-NÉERLANDO-SUISSE-LUXEMBOURGEOIS !

Cette semaine, nous avons vraiment du mal à comprendre pourquoi des pays qui ont tout intérêt à mettre en place un système fiscal mondial équitable, efficace et cohérent défendent corps et âme des mesures qui, dans les faits, reviennent à se tirer une balle dans le pied. Dans ce cas précis, la balle porte un nom : les pratiques fiscales dommageables (HTP).

Prenons l'exemple de l'Europe qui, du moins en termes de pratiques fiscales dommageables, est un continent très hétérogène. Des recherches approfondies (notamment celles de l'Observatoire européen de la fiscalité) ont mis en évidence que les Pays-Bas, l'Irlande, la Suisse et le Luxembourg ont été parmi les principales destinations du transfert de bénéfices au cours de la dernière décennie. Par exemple, les révélations du scandale LuxLeaks ont démontré la mesure dans laquelle des centaines de multinationales ont pu bénéficier d'un « traitement spécial » de la part du Luxembourg tout en déclarant très peu de revenus dans d'autres pays européens où elles exerçaient des activités réelles. Les « affaires d'aides d'Etat de l'UE » montrent que les « accords préférentiels » sont une pratique courante dans certains pays de l'UE, ce qui fait perdre à leurs voisins (et à de nombreux autres pays) des recettes fiscales dont ils ont, pourtant, grandement besoin.

Il est donc très difficile de comprendre, chers délégués, pourquoi les pays européens se sont unis pour préconiser l'affaiblissement de l'article 8, qui pourrait autrement donner un espoir bien nécessaire à tous les pays actuellement victimes de pratiques fiscales dommageables dans les pays voisins. Lorsqu'il s'agit d'élaborer des mesures nouvelles et véritablement efficaces pour mettre fin à la course vers le bas, la Convention fiscale des Nations unies est l'instance qui peut apporter de vraies solutions (ne nous dites pas que le pilier 2 entrera en vigueur - à présent, tout le monde comprend clairement que cette mesure est une triste plaisanterie !). Alors pourquoi les pays européens se tirent-ils une balle dans le pied ? S'agit-il du syndrome de Stockholm ou êtes-vous pris dans un quadruple sandwich irlando-néerlando-suisse-luxembourgeois ?



imgflip.com

LA SOCIÉTÉ CIVILE PRÉSENTE

INFORMEL INFORMEL

Une Fête

UN ÉVÉNEMENT POUR CLÔTURER LA PREMIÈRE SEMAINE DES NÉGOCIATIONS DE LA CONVENTION FISCALE DES NATIONS UNIES.

18H00 - 22H30
VENDREDI 6 FEVRIER

OPEN BAR JUSQU'À 20 H

AUDACE RESTAURANT
365 PARK AVE SOUTH

TOUTE PERSONNE DISPOSANT D'UN BADGE DES NATIONS UNIES EST LA BIENVENUE.

#UN TAX CONVENTION

CIVIL SOCIETY FINANCING FOR DEVELOPMENT Mechanism